

Temmar dévoile les prix appliqués

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4371 - Mercredi 10 janvier 2018 - Prix : 10 DA

Médéa

Premier cas de décès par la grippe H1N1 confirmé

Page 24

Présents hier par centaines à Oran

Les médecins résidents ne décolèrent pas

Page 3

Comme un air de déjà vu

Par Mohamed Habili

En Iran, au Soudan, au Maroc, et puis maintenant en Tunisie, des protestations ont éclaté contre les habituelles augmentations de prix du début d'une nouvelle année. Tout le monde a largement eu le temps de les voir venir, puisqu'elles sont consignées dans des lois de finances en général âprement discutées avant d'être adoptées dans les règles par les Parlements. Le mécontentement attend cependant toujours qu'elles deviennent effectives pour se faire jour, quelle que soit la publicité dont elles ont pu bénéficier auparavant. Il n'y a peut-être pas d'exception à cette règle, sauf en Algérie, non pas d'ailleurs à l'occasion du débat sur le budget de cette année, mais de celui de l'année précédente, où les députés d'un parti ont rué dans les brancards dans l'enceinte même de l'Assemblée. Ce qui retient le plus l'attention ici, ce n'est évidemment pas que les gens soient sortis dans la rue pour obliger les gouvernants à faire marche arrière, à revenir sur ces hausses, mais qu'ils l'aient fait à peu près en même temps, alors même qu'ils appartiennent à des pays différents, dont certains géographiquement plutôt éloignés les uns des autres. Quelque chose dans l'air du temps a produit des effets équivalents par-delà les distances et les particularités nationales. Il y a comme ça des moments dans la marche du monde où des troubles similaires se font écho, comme dans une même séquence, une même réaction en chaîne.

Suite en page 3

Elle fera appel aux vacataires et aux retraités pour assurer la continuité du service

Benghebrit veut une loi interdisant les grèves dans l'Education



Annouçant une opération de recrutement de 300 enseignants de tamazight pour la rentrée scolaire 2018/2019 entre juin et juillet, la ministre de l'Education a, en outre, averti les grévistes «de Tizi-Ouzou et de Blida», soulignant qu'elle fera «appel à des vacataires et aux retraités pour assurer la continuité du service». Elle affirme avoir pensé à l'établissement d'un texte de loi interdisant la grève dans son secteur.

Lire page 3

Conseil de la nation

Tayeb Louh présente le projet de loi sur les compétences du Conseil d'Etat

Page 2

Nouvel an amazigh

Un programme culturel varié pour célébrer Yennayer

Page 13

Conseil de la nation
Tayeb Louh
présente le projet
de loi sur les
compétences du
Conseil d'Etat

LE MINISTRE de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a présenté hier le projet de loi organique relatif aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat, devant les membres du Conseil de la nation lors d'une plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président de la chambre haute du Parlement. Le ministre de la Justice a affirmé, lors de la présentation du texte de loi, adopté par l'Assemblée populaire nationale (APN) en décembre dernier, que la révision permettra de consacrer les dispositions prévues dans la Constitution révisée, notamment l'article 142 qui permet au Conseil d'Etat d'émettre un avis sur les projets d'ordonnances promulgués par le président de la République durant les vacances parlementaires. Parmi les amendements introduits, le texte prévoit qu'en cas de vacance de l'APN ou durant les vacances parlementaires, le président de la République peut, concernant des questions urgentes, légiférer par ordonnance, après avis du Conseil d'Etat. La révision a également maintenu les réformes engagées dans le système judiciaire depuis l'adoption de la dualité juridictionnelle dans la constitution de 1996. Créé officiellement le 17 juin 1998, le Conseil d'Etat est la plus haute instance dans le système judiciaire administratif. Outre sa fonction juridique définie par la loi 98-01, le Conseil d'Etat a un rôle consultatif et jouit de nombreuses prérogatives. Il donne, à ce titre, son avis sur les projets de loi qui lui sont soumis avant leur présentation au Conseil des ministres. Cette instance contribue à la protection des droits et des libertés, en veillant à la conformité des textes avec la législation nationale en tenant compte des traités et accords internationaux ratifiés par l'Algérie. Le Conseil d'Etat est composé du président du Conseil d'Etat, du vice-président, du commissaire d'Etat, des présidents de chambres et d'au moins cinq conseillers d'Etat désignés par le président de la République et un président de section jouissant des mêmes prérogatives que le président de chambre.

Anis T./APS

Logement promotionnel aidé

Temmar dévoile les prix appliqués

■ Les inscriptions pour le logement promotionnel aidé, dont la relance a été décidée par le gouvernement, débiteront dans les prochains jours. Le ministre de l'Habitat a dévoilé les prix officiels qui seront adoptés pour cette formule.



PHD. R.

Par Meriem Benchaouia

Abdelwahid Temmar a indiqué que ce prix variera selon les régions. En effet, le montant du logement LPA sera fixé en fonction de la valeur du foncier dans chaque zone. En effet, lors d'une réunion avec les directeurs de l'habitat des 48 wilayas, le ministre a indiqué que le prix sera fixé selon la nature de chaque région et le niveau de l'aide accordée par l'Etat, précisant que le prix moyen sera identique à celui de la formule location-vente, à savoir 50 000 dinars (5 millions de centimes) le mètre carré, hors prix du foncier. Le montant définitif du LPA sera fixé après la répartition des souscripteurs en quatre zones, chacune regroupant plusieurs wilayas, et qui seront définies dans le cadre d'un décret exécutif en voie de signature. Destiné à la classe moyenne et aux citoyens qui n'ont pu souscrire à d'autres for-

mules, cette formule s'adresse aux citoyens ayant un revenu se situant entre 0 et 6 fois le salaire national minimum garanti (SNMG), à savoir du chômeur au salarié qui perçoit 108 000 DA pour l'acquisition des habitations précaires. Le montant et le nombre des tranches à payer pour l'acquisition du LPA n'ont pas été encore fixés, a ajouté M. Temmar, précisant que la première tranche sera fixée lors des prochaines réunions. Les souscripteurs aux autres formules qui n'ont pas encore versé de tranches peuvent souscrire à cette nouvelle formule, à condition de présenter un désistement de l'ancienne formule. Les souscripteurs au LPA peuvent choisir des appartements F2 jusqu'à F5. Les immeubles comprendront des sous-sols pour les parkings et d'autres pour les commerces, les artisans ou autres, outre les espaces verts, les structures éducatives et sanitaires ainsi que des appartements réservés aux

personnes aux besoins spécifiques, selon la demande. Les quotas de logements qui seront fixés par une commission de gestion technique, installée au niveau de chaque wilaya, varieront entre 50 et 300 logements par quartiers, outre des agglomérations de logements individuels dans le Sud. Les responsables locaux relevant du secteur auront la charge de veiller à la bonne exécution du programme, une commission technique, présidée par le wali et regroupant plusieurs acteurs, aura pour mission le suivi des projets. Le ministre a mis en avant l'importance de réaliser des logements témoins pour s'assurer de la qualité des matériaux utilisés avant le lancement d'autres logements, soulignant l'impératif d'utiliser les matériaux de qualité produits localement. Par ailleurs, le ministre a affirmé que le choix du promoteur immobilier auquel sera confiée la réalisation du projet se fera par voie de

concours et la commission technique devra trancher les résultats et s'assurer de la fiabilité du promoteur retenu, ajoutant que celui-ci ne devrait pas avoir été confronté par le passé à des difficultés de réalisation. Concernant les formules de logements promotionnel public (LPP) et promotionnel aidé (LPA) lancés en 2010, le ministre a fait savoir que 15 065 unités sont actuellement à l'arrêt et 15 681 unités non encore lancées, d'où la nécessité, a-t-il dit, de cerner les dysfonctionnements pour corriger les déficiences et tirer les enseignements des précédentes expériences. Le décret exécutif relatif à cette formule sera signé en début de semaine prochaine et une instruction sera adressée à toutes les wilayas sur les détails de l'opération. Il sera procédé, sur la base des résultats de cette réunion, à la préparation des textes d'application nécessaires pour l'exécution du programme.

M. B.

Lutte contre la fraude commerciale

Plus de 1,3 milliard de DA de ventes sans facture

La vente sans facturation est devenue une activité commerciale qui gagne du terrain. Pour le seul mois de décembre et uniquement au niveau de la wilaya d'Alger, la valeur des marchandises non facturées exposées à la vente à travers les différents marchés et locaux commerciaux de la wilaya d'Alger a dépassé 1,3 milliard de DA.

La vente sans facturation est devenue monnaie courante. Il s'agit là du moyen idéal pour fuir l'impôt. La tendance réelle de la fraude est en fait haussière et les services de contrôle n'arrivent pas à l'enrayer. Les auteurs des fraudes et les commerçants délinquants portent atteinte au commerce, à l'économie et aux intérêts économiques des consommateurs. Les services de contrôle sont en réalité face à une sorte d'anarchie qui s'est

emparée du marché. Ainsi, l'effort déployé par des organes de contrôle, à l'exemple de la direction du commerce, ne peut rien changer à la situation actuelle. Ce commerce prend de l'ampleur. Le dernier bilan de la direction du commerce fait état de la saisie de 1,3 milliard de dinars de marchandises non facturées exposées à la vente à travers les différents marchés et magasins de la capitale. En tout cas, ce n'est pas la première fois que cette direction chiffre l'ampleur de la fraude dans le commerce interne au niveau national. Les bilans sont mensuels. Le montant des marchandises saisies lors de la même période a dépassé 6 millions de dinars, tandis que celui des infractions relatives au non-respect des prix réglementaires dépasse 1,7 million de dinars, a précisé la même

source. Ainsi, concernant les actions de contrôle des pratiques commerciales, les agents de contrôle ont procédé, durant le dernier mois de l'année 2017, à 18 975 interventions ayant permis de constater 2 722 infractions au niveau des différents espaces commerciaux, selon le même bilan. Les infractions enregistrées par la direction du commerce concernent, de manière générale, la facturation, le manque d'hygiène, l'étiquetage non conforme, l'exposition de marchandises non conforme et l'absence de garantie. Cette situation a donné lieu à la fermeture d'un total de 207 magasins. Parmi ces magasins, 186 sont proposés à la fermeture pour pratiques commerciales illicites. Le reste baissera rideau dans le cadre de la répression de la fraude en rapport avec le danger ali-

mentaire et la sécurité des produits. A l'issue de ces opérations de contrôle, 2 135 procès-verbaux ont été dressés. Il s'agit de 926 procès relatifs au non affichage des prix pratiqués ; 509 relatifs à l'état des produits et marchandises exposés à la vente, pouvant constituer un réel danger pour la santé du consommateur ; 533 procès concernent les pratiques illicites de l'activité commerciale et enfin 47 autres pour des dépassements relatifs au non-respect des prix et tarifs réglementés, a conclu le même bilan. Rien qu'en citant les chiffres des saisies, il est aisé d'évaluer l'hémorragie que fait subir cette pratique à l'économie nationale. Elle confirme aussi et surtout l'expansion de cette évasion.

Louiza Ait Ramdane

Elle fera appel aux vacataires et aux retraités pour assurer la continuité du service

Benghebrit veut une loi interdisant les grèves dans l'Education

■ Annonçant une opération de recrutement de 300 enseignants de tamazight pour la rentrée scolaire 2018/2019 entre juin et juillet, la ministre de l'Education a, en outre, averti les grévistes «de Tizi-Ouzou et de Blida», soulignant qu'elle fera «appel à des vacataires et aux retraités pour assurer la continuité du service». Elle affirme avoir pensé à l'établissement d'un texte de loi interdisant la grève dans son secteur.

Par Thinhinene Khouchi

Lors de son passage à la Radio algérienne, la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, a annoncé que l'enseignement de tamazight va être élargi à une dizaine de nouvelles wilayas, et sera renforcé dans les 38 autres où il existe déjà, soulignant qu'une opération de recrutement de 300 enseignants de tamazight est prévue pour la rentrée scolaire 2018/2019, entre juin et juillet. La première responsable du secteur de l'Education a déclaré que «le Conseil interministériel, réuni avant-hier, a répondu favorablement à nos premiers besoins en matière de renforcement de l'enseignement de tamazight pour la prochaine rentrée scolaire, en nous accordant 300 postes budgétaires». Elle a indiqué que le recrutement des 300 enseignants se fera à partir de la fin de l'année scolaire en cours, soit entre juin et juillet, précisant que son département table sur l'élargissement de l'enseignement de tamazight à travers le territoire national à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire. «Tamazight est actuellement enseigné dans 38 wilayas. Notre objectif est d'en rajouter une dizaine pour la prochaine rentrée scolaire», a-t-elle affirmé, faisant remarquer que le ministère se penche, actuellement, sur la sensibilisation. «Nous avons déjà mené au préalable le travail de sensibilisation mais nous allons, aujourd'hui, le renforcer auprès des directeurs de l'Education et des chefs des établissements afin de les encourager à ouvrir des classes», a-t-elle expliqué. Elle a fait savoir, à ce propos, que son



PHOTO: R.

département a fixé comme autre objectif dans le domaine de la promotion de tamazight, l'intégration dans les critères d'évaluation de la performance du directeur de l'Education et le nombre de classes ouvertes dans chaque wilaya. Interrogée sur les actions menées à ce jour par le ministère de l'Education nationale dans ce sens, M^{me} Benghebrit a évoqué la publication d'un nouveau manuel d'enseignement de tamazight, disponible dans les 38 wilayas dans les trois graphies, notamment celui du 4^e primaire, qui est, a-t-elle dit, en Tifinagh, en graphie arabe et en graphie latine. «Il est très important de répondre à la

variété et à la multiplicité de l'usage linguistique de tamazight», a-t-elle soutenu, notant l'introduction de textes en tamazight algérien dans les manuels et l'intégration, dans tous les établissements, d'un cours sur Yennayer.

Questionnée sur les grévistes de Tizi-Ouzou et de Blida, la ministre a annoncé avoir instruit les directions de l'Education de ces deux wilayas, où une grève paralyse les écoles depuis environ un mois, à recruter des vacataires et faire appel aux retraités pour assurer la continuité du service. Selon elle, à Tizi-Ouzou, l'unique revendication du syndicat est «celle de l'atteinte à la

dignité», puisque le licenciement de deux fonctionnaires de la Direction de l'éducation est demandé. A cet effet, Benghebrit estime qu'il ne faut plus plier devant des mouvements de grève, mais de répondre en prenant des mesures. Nouria Benghebrit appelle ainsi à l'établissement d'un texte de loi interdisant la grève dans le secteur de l'Education. «Il est peut-être temps de penser à introduire un texte de loi pour demander que la grève soit interdite dans le secteur de l'Education nationale», déclare-t-elle, ajoutant que «ceux qui enclenchent les grèves gardent leur salaire et leur prime de rendement». T. K.

Présents hier par centaines à Oran

Les médecins résidents ne décolèrent pas

Les médecins résidents, en grève depuis décembre dernier, radicalisent leur débrayage en se rendant hier à Oran. En parallèle, des centaines de leurs collègues ont pacifiquement marché dans l'enceinte du CHU Mutapha-Pacha.

Le mouvement de protestation des médecins résidents ne décolère pas. Après Constantine avant-hier, c'est à Oran qu'ils se sont rendus hier où, venus de plusieurs wilayas, ils se sont rassemblés par centaines pour la poursuite de leur mouvement. Au même moment, au CHU Mustapha-Pacha, alors que la majorité des médecins résidents ont rejoint la protestation à Oran, médecins internes et externes tout comme des professeurs ont

marché dans le calme à l'intérieur de l'hôpital par solidarité à leurs confrères. En effet, hier matin, venus des quatre coins du pays, ils étaient des centaines de médecins résidents à s'être rassemblés devant le Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Benaouda-Benzerdjeb d'Oran, avant de marcher dans la ville pour faire entendre leurs revendications, notamment celle relative au service national. Les blouses blanches, désormais structurées par le Camra, un collectif rassemblant les médecins résidents mais aussi les dentistes et les pharmaciens et dont le bureau compte des membres venant de plusieurs régions du pays, ont ainsi brandi des banderoles réclamant l'amélioration de leur

situation socioprofessionnelle. En effet, sur leur principale revendication concernant la réforme du service civil, les grévistes demandent l'aménagement du service national et l'instauration de plus de mesures incitatives dont celle du logement pourtant garantie par les dispositions du service civil. En outre, les médecins résidents revendiquent également «un statut juridique» complétant leur statut général aux côtés d'autres revendications en rapport avec les œuvres sociales. De plus, les conditions de travail sont l'autre réclamation des médecins grévistes. Des conditions que tous qualifient de «lamentables» voire «effroyables» au niveau des structures de santé, en particu-

lier celles du Sud où «tout manque» y compris le personnel médical, notamment certaines spécialités à l'image de la cardiologie, l'endocrinologie-diabétologie... Par ailleurs, outre de dénoncer leur exclusion des avantages des œuvres sociales des hôpitaux et structures de santé publiques, les médecins résidents dénoncent également la criminalisation de l'acte médical. Pour cela, les protestataires, loin d'être apaisés par les déclarations du ministre de la Santé, ont affirmé qu'ils ne baisseront pas les bras avant la satisfaction totale de leurs revendications. De son côté, Mokhtar Hasbellaoui, ministre de la Santé, qui a attendu cinq jours pour réagir à ce mouvement de

LA QUESTION DU JOUR

Comme un air de déjà vu

Suite de la page une

Comme il n'y a aucune raison de penser que les Soudanais les plus démunis ont voulu imiter les Iraniens de même niveau de vie qu'eux, ou que les Tunisiens ont été inspirés par les Marocains, il faut croire qu'en l'occurrence c'est l'identité des causes économiques internes qui partout a produit des effets du même ordre. Dans les années 1980, du fait d'une crise d'entendement commune à plusieurs pays, un chapelet d'émeutes de la faim, ou du pain, a éclaté à peu près aux quatre coins du monde, pour rejeter les solutions imposées par le FMI à leurs gouvernements. C'est à ces émeutes lointaines que font penser les protestations à la fois éparses et connectées d'aujourd'hui. Au Soudan, c'est la hausse du prix du pain qui a déclenché le mouvement de protestation. Ailleurs, ce sont d'autres augmentations, mais touchant des produits de première nécessité, qui ont fait déborder la coupe des couches pauvres de la population. Le pain, ici, c'est surtout comme symbole qu'il faut le prendre. Quand une variation dans son coût est susceptible de provoquer des troubles, c'est que la cohésion sociale n'est pas loin de rompre. L'une des raisons qui font que les gouvernements successifs algériens se sont comme entendus pour ne pas augmenter le prix du pain, tout en laissant filer à la hausse les autres prix, c'est qu'ils mesurent bien sa portée symbolique. Aujourd'hui, comme dans les siècles passés, le prix du pain dans des pays comme les nôtres, renvoie au niveau des salaires, à celui de la vie. Si par exemple le prix de la baguette doublait, ce serait comme si les salaires ont été divisés par deux. Pourtant l'homme ne se nourrit pas que de pain. Qui touche au pain doit s'attendre à voir ses pauvres descendre dans la rue.

M. H.

grève, a affirmé avant-hier que son département est prêt à négocier avec les manifestants pour trouver des solutions. «Nous tenterons de trouver les solutions idoines à tous les problèmes dans le cadre d'un dialogue objectif, constructif et responsable», a-t-il dit. Sur la question du service civil, Hasbellaoui a estimé qu'il était «plus qu'essentiel» et que son «adaptation et son développement à travers l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de l'aspect technique ainsi que la dotation en équipements médicaux pour une meilleure prise en charge des malades était prise en charge via la nouvelle loi sur la santé».

Lynda Naili

Un guide touristique pour vanter les potentialités de l'Ouarsenis

«Tissemsilt, éblouissez vos sens»

■ «Tissemsilt, éblouissez vos sens» est un guide publié récemment pour mettre en valeur les potentialités touristiques de la région de l'Ouarsenis, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la wilaya.

Par Sara B.

Le guide, initié par les services la wilaya, se veut une action concrétisant le programme tracé par le wali Abdelkader Messaoud pour développer et promouvoir le secteur touristique de cette région, réputée pour son parc national des cèdres à Theniet El Hed, sa forêt Ain Antar ainsi que ses sources thermales de Sidi Slimane a-t-on souligné de même source. L'ouvrage met, également, en relief le grand potentiel dont dispose la wilaya dans le domaine du tourisme historique et religieux, en présentant des monuments historiques remontant à des civilisations lointaines qui se sont succédé dans la région, en plus des monuments religieux tels que la mosquée Bilal Ibn Rabah au chef-lieu de la wilaya. Le guide présente aussi les sports aquatiques et de montagne que Tissemsilt pourrait abriter dans ses espaces naturels attrayants, à l'instar du barrage Koudiet Errasfa, dans la commune de Beni Chouaib, la région de Bin El Kiffan à Boukaid et la forêt d'El Meddad à Theniet el Hed. Cette publication met également en valeur le nouvel établissement hôtelier aux standards internationaux dont a bénéficié le parc hôtelier de la wilaya, mais aussi les activités artisanales de la région, comme le textile et la tapisserie, entre autres, ainsi que les coutumes et traditions de la population tissemsilti dont la célèbre Fantasia. Les différents projets de développement et d'investissement publics et privés ayant renforcé les secteurs de l'agriculture, des travaux publics et du transport à Tissemsilt sont également présentés dans cet ouvrage, en particulier la ligne ferroviaire reliant Bouhezzoul (Médéa) à Tissemsilt. Un nombre important d'exemplaires de ce guide a été récemment distribué aux différentes administrations et établissements publics à Tissemsilt, mais aussi aux départements ministériels et aux agences et offices de tourisme et de voyages. Pour le directeur local du tourisme et de l'artisanat, Abdelqayoum Ledraâ, l'édition de ce guide s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie adoptée par les autorités locales pour promouvoir le secteur touristique. Cette stratégie, a-t-il expliqué, est basée sur la multiplication des actions de promotion visant à faire découvrir les potentialités touristiques de la région par la réalisation de documentaires et autres films promotionnels et la commercialisation du produit touristique à travers les médias, les réseaux sociaux et le portail officiel de la wilaya. Cet ouvrage traduit également la nouvelle orientation des autorités visant à faire connaître les coutumes, les traditions et les richesses de la région dans le



PND.R.

but d'attirer le plus grand nombre possible de touristes nationaux et étrangers, et aussi les investisseurs potentiels pour réaliser de grands projets touristiques et valoriser les espaces naturels de la région. La direction du tourisme publiera prochainement un nouveau guide touristique qui mettra en valeur les trésors du tourisme de

Tissemsilt ainsi que les activités et les initiatives entreprises par le secteur du tourisme au cours de l'année écoulée. Dans ce sens, des investisseurs privés dans le secteur se sont déclarés satisfaits des grandes facilités octroyées par les autorités locales pour garantir un accompagnement permanent et accélérer le processus d'octroi des

concessions. A ce propos, Ahmed Abed, propriétaire d'un projet hôtelier de 48 lits Theniet à El Hed, a souligné que les facilités assurées par les autorités locales permettent d'améliorer le climat d'investissement dans la région et d'attirer un grand nombre d'investisseurs désireux de réaliser des projets touristiques. La wilaya de Tissemsilt

compte plus d'une cinquantaine de sites touristiques, dont les forêts comme le parc d'El Madad, des sites archéologiques tels le Fort de l'Emir Abdelkader et la région d'El Ouarsenis, réputée pour ses paysages féériques. S. B./APS

Patrimoine

Yennayer, la fête la plus ancienne de l'humanité encore célébrée au 21^e siècle

Le nouvel an amazigh, Yennayer, coïncidant avec le 12 janvier du calendrier julien, est l'une des fêtes populaires les plus anciennes de l'humanité encore célébrée au 21^e siècle sur une vaste sphère géographique. «Yennayer est vraisemblablement la fête la plus ancienne de l'humanité encore fêtée au 21^e siècle», a indiqué à l'APS Djamel Lacey, enseignant et auteur de la traduction vers le tamazight du «Sommeil du juste» de Mouloud Mammeri (1917-1989), à l'occasion du 22^e Salon international du livre d'Alger, relevant qu'il s'agit d'une «survie miraculeuse au vu des adversités rencontrées au fil des siècles». M. Lacey note, s'agissant de la célébration de cette fête, un «regain de popularité» depuis la fin du siècle dernier à nos jours, dans la mesure où nous assistons, explique le spécialiste, à «une célébration de cette journée particulière dans des milieux autrefois fermés, à l'exemple des villes côtières

d'Algérie, de la capitale Alger et par des populations que l'on croirait inattendues sur ce registre comme les non amazighophones qui s'en réclament d'«e s o r m a i s » . Géographiquement, souligne M. Lacey, «c'est la fête la plus largement partagée en Afrique, puisque nous la retrouvons sur toute l'étendue nord du continent allant de l'Égypte aux côtes Atlantiques au nord et du désert de Siwa en Égypte jusqu'aux Iles Canaries au large de l'océan Atlantique au Sud, en passant par les tribus Dogons au Mali en Afrique de l'ouest», qui relève que le terme Yennayer «on le retrouve dans toute l'Afrique du Nord jusqu'au sud du Sahel avec de légères variations sur la même racine». Pour M. Lacey, «des similitudes clairement identifiables dans les rituels de célébration et dans les mythes qui s'y rattachent sont relevées, malgré la diversité géographique et météorologique de cet immense espace», estimant

qu'il s'agit d'«une pratique sociale répandue sur un territoire vaste», relevant que Yennayer «peut être un dénominateur commun qui pourrait se défalquer quelque peu de son aspect festif pour devenir la base d'un socle culturel commun hautement socialisant». Il a évoqué, dans ce sens, les différents caractères primordiaux de cette fête, notamment son ancrage dans l'histoire commune de l'humanité, son caractère trans-civilisationnel et international et son caractère œcuménique universel. S'agissant de la célébration de Yennayer le 12 janvier du calendrier universel, M. Lacey relève l'existence de quelques divergences quant au jour de la célébration. «Il se trouve en Libye et en Tunisie notamment des communautés qui préfèrent la date du 13 Janvier, mais globalement le 12 janvier est retenu dans la majorité des régions concernées», fait-il remarquer, se félicitant également de voir des associations culturelles en

Afrique du Nord, en France et aussi au Canada qui se font un devoir de fêter Yennayer chaque année. Pour M. Lacey, «les différentes célébrations, ou du moins les plus importantes, se passent au soir du 11 janvier du calendrier dit Grégorien qui clôt l'année écoulée et qui voit les Imazighenes prier les jours noirs de s'en aller pour laisser place aux jours blancs (Adfen iberkannen, Ad kecmam imelalen)». Relevant du point de vue étymologique que le vocable Yennayer signifierait «les paroles de la lune» ou le «verbe du ciel», M. Lacey soutient que ceci «reste une étymologie parmi d'autres», mais il faut souligner qu'elle est «l'une des rares à tenir compte de la langue parlée des hommes pratiquant le culte». Yennayer a été consacré par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors de la réunion du Conseil des ministres tenu le 27 décembre 2017, journée nationale chômée et payée.

Hania T.

Recouvrement fiscal

90% des objectifs tracés atteints

■ Le taux de recouvrement fiscal a atteint au 30 novembre 2017, au niveau national, 91% des objectifs tracés, à savoir 3 300 milliards DA recouverts, a indiqué à Oran le directeur général des impôts, Mustapha Zikara.

Par Anissa A.

Les objectifs tracés concernant la fiscalité ordinaire pour l'exercice 2017 portant recouvrement de 3 300 milliards DA ont atteint, au 30 novembre dernier 91 %, soit plus de 3 000 milliards DA recouverts, a déclaré à la presse le premier responsable des impôts, en marge d'une journée d'information organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie (CCIO) et consacrée aux nouvelles dispositions économiques et sociales contenues dans la loi de finances 2018. «L'opération de recouvrement des impôts est très importante eu égard aux recettes apportées au Trésor public», a-t-il souligné, signalant que les objectifs élaborés soit par le gouvernement ou la Direction



générale des impôts, «sont concrétisés et parfois dépassés». Le même responsable a ajouté que le problème aujourd'hui concerne le manque à recouvrer des années 60, estimé à 12 000 milliards DA, dont plus de 8 000 milliards DA de pénalités fixés par la justice, signalant que la difficulté de recouvrement

d'une grande partie de ce manque réside dans le décès de personnes endettées ou la dissolution d'entreprises. Mustapha Zikara a indiqué que son administration tente de rembourser les dus à l'amiable, surtout avec les personnes qui le désirent, et recourt à la justice quand il s'agit de tentatives d'évasion fiscale. Abordant la loi de finances 2018,

thème de la rencontre qui a regroupé des opérateurs économiques, le directeur général des impôts a souligné qu'elle «vise principalement à encourager et à soutenir l'économie nationale de même que le citoyen algérien», tout en estimant qu'elle comporte plusieurs points positifs et que la «hausse des prix du carburant n'aura pas d'effet sur le pouvoir

d'achat du citoyen». Concernant les prix du transport, M. Zikara a soutenu que vu le nombre important de véhicules en Algérie utilisant le gaz, la loi de finances n'a apporté aucune hausse. Concernant le mazout qui a connu une hausse de 2 DA le litre seulement, il a fait savoir que plusieurs secteurs, dont l'agriculture et la pêche, bénéficieront de soutien au coût du carburant et du transport. Le DG des impôts a infirmé, au passage, toute intention de réduire les investissements de l'Etat, affirmant qu'ils se poursuivront avec la révision de certains projets gelés, à l'instar des ceux du tramway et du métro qui sont des projets de grand impact sur l'utilisation excessive des véhicules. Le directeur de la législation et de l'organisation fiscale à la Direction générale des impôts, Kamel Touati, a évoqué, lors de cette rencontre, les importantes dispositions fiscales contenues dans la loi de finances 2018 comprenant cinq axes, dont ceux des mesures d'adaptation et de simplification, d'amélioration des recettes fiscales et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. **A. A./APS**

Pétrole

Le Brent se maintient à plus de 67 dollars à Londres

Les prix du pétrole se stabilisaient hier en cours d'échanges européens, après avoir atteint de nouveaux sommets en plus de deux ans et demi, portés par des achats spéculatifs sur fond de tensions géopolitiques persistantes et d'espoirs de resserrement de l'offre. En fin de matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 67,75 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 3 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février prenait 11 cents, à 61,84 dollars. Les cours du brut sont montés jeudi en début d'échanges asiatiques à de nouveaux sommets depuis début mai 2015, à 68,29 dollars pour le Brent et 62,56 dollars pour le WTI. «Les positions spé-

culatives se sont accrues, les investisseurs pariant sur une baisse de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses partenaires mais aussi sur un ralentissement de la hausse de la production des Etats-Unis», ont observé Mike van Dulken et Henry Croft, analystes chez Accendo Markets. «Les opérateurs de marché sont convaincus que le marché se resserre, d'autant plus que l'Opep semble prête à accepter les interruptions de production au Venezuela, membre de l'Opep, frappé par une crise économique hors de contrôle, afin de l'aider à concrétiser son objectif de rééquilibrage du marché», ont souligné les analystes de Commerzbank Depuis fin 2016, l'Opep et d'autres pays producteurs d'or noir, dont la Russie, se sont fixés des objectifs de production pour réduire les réserves mondiales et

faire remonter les prix. L'accord a été renouvelé en novembre jusqu'à fin 2018. Les investisseurs scrutaient de plus toujours l'Iran, où, du 28 décembre au 1er janvier, des manifestations accompagnées de violences ont eu lieu dans des dizaines de villes du pays pour protester contre le coût de la vie. Par ailleurs, le pays a lancé lundi une mise en garde sur l'éventualité d'une sortie des Etats-Unis de l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien, à quelques jours d'une décision américaine liée à ce dossier, que critique régulièrement le président Donald Trump. L'accord de 2015 a entraîné la levée d'une partie des sanctions internationales imposées à l'Iran, en échange de garanties apportées par la République islamique sur le caractère exclusivement civil de son programme nucléaire. **M. H./Agences**

Changes

L'euro recule face au dollar

L'euro reculait face au dollar hier, les cambistes continuant d'enranger quelques bénéfices après les sommets atteints la semaine dernière mais semblant aussi adopter des positions plus prudentes vis-à-vis de la devise européenne. En milieu de journée, l'euro valait 1,1937 dollar, contre 1,1967 dollar lundi soir. La monnaie unique européenne perdait également du terrain face à la devise japonaise, à 134,74 yens pour un euro contre 135,34 yens la veille. Le billet vert baissait lui aussi face à la monnaie nipponne, à 112,87 yens pour un dollar contre 113,09 yens lundi soir. «L'euro s'enfoncé sous 1,20 dollar car les courtiers se demandent si la devise n'est pas devenue trop onéreuse au goût de la BCE (Banque centrale européenne)», a

observé un analyste. Pour l'analyste, la baisse de l'euro depuis de début de la semaine pourrait être le signe que les investisseurs commencent à craindre que la BCE se mette à s'inquiéter de la force de l'euro, «car un euro cher pourrait mettre en danger les perspectives de croissance de la zone euro». Les investisseurs décortiqueront jeudi le compte-rendu de la dernière réunion de politique monétaire de la BCE en quête d'indices sur les perspectives monétaires de l'institution, même si son président, Mario Draghi, a clairement dit que la banque centrale ne relèverait pas ses taux d'intérêt avant fin 2018. Les cambistes scrutaient par ailleurs l'Allemagne où conservateurs et sociaux-démocrates allemands poursuivent leurs discussions

exploratoires pour tenter de mettre sur pied un gouvernement près de 3 mois et demi après les élections. En quête de nouveaux indices sur la santé des Etats-Unis, les investisseurs scruteront en outre jeudi la publication des prix à la production de décembre, avant les chiffres de l'inflation et des ventes au détail, également pour décembre, vendredi. Les cambistes étaient aussi attentifs à des prises de parole de responsables de la Réserve fédérale américaine (Fed) cette semaine. Le premier à s'exprimer, le président de la Fed d'Atlanta Raphael Bostic, s'est montré prudent lundi, se disant à l'aise avec le lent retrait des mesures accommodantes de l'institution, a relevé un autre analyste. «Ces propos renforcent l'idée que l'obs-

tacle que la Fed va devoir surmonter pour accélérer le rythme du relèvement de ses taux d'intérêt est très élevé, alors qu'une telle accélération aurait le potentiel de renverser la tendance actuellement à la baisse pour le dollar», a expliqué ce même analyste. En matinée, la livre britannique se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 88,22 pence pour un euro, et baissait face au billet vert, à 1,3531 dollar pour une livre. La devise suisse perdait du terrain face à l'euro, à 1,1728 franc suisse pour un euro, ainsi que face à la devise américaine, à 0,9824 franc pour un dollar. La monnaie chinoise baissait face au billet vert, à 6,5241 yuans pour un dollar contre 6,4998 yuans lundi après-midi. **R. E.**

CNMA de Chlef

Plus de 200 contrats d'assurance sur les risques agricoles enregistrés

■ La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) de Chlef a enregistré plus de 200 contrats d'assurance sur les risques agricoles depuis le début de cette année 2018, a-t-on appris de son directeur, Ali Robaine.



Par Lyes B.

« **D**epuis début janvier courant, nous avons enregistré la signature de plus de 200 contrats d'assurance sur les risques agricoles, soit près de 120 à l'agence de Ténés et 93 au niveau de celle de Chlef », a indiqué à l'APS le directeur de la Caisse, qualifiant le nombre de contrats signés de « très positif », d'autant plus que « nous ne sommes qu'au début de l'année », a-t-il ajouté. Cet « engouement » des agriculteurs pour l'assurance de leurs récoltes contre différents risques s'explique par leur « confiance » en la Caisse, outre la diversité de ses offres et l'amélioration de ses prestations, a estimé M. Robaine, signalant, entre autres, l'accélération des procédures d'indemnisation sur les risques agricoles, dont le montant a été estimé en 2017 à près de 180 millions de dinars pour plus de 800 contrats signés, a-t-il précisé. A titre indi-

catif, M. Robaine a fait part de l'indemnisation de 12 agriculteurs de Ténés et de Chlef pour des pertes subies causées par le gel et la grêle, et ce, pour un montant de près de 60 millions DA. La CNMA œuvre pour le soutien des agriculteurs et l'accélération des procédures d'indemnisation, parallèlement à la diffusion de la culture d'assurance chez eux, a souligné, pour sa part, le chargé du service production auprès de cette Caisse, Abdelaziz Laidani. Il a fait état de la signature, depuis le début de l'année, de quatre contrats d'assurance concernant les surfaces agrumicoles, en plus d'un contrat relatif à une surface de pomme de terre de 300 ha, bien d'un producteur privé. M. Laidi a fait cas, en outre, de préparatifs pour la signature de quatre accords d'assurance, avec respectivement la Chambre de commerce, des associations de culture sous serres, des éleveurs avicoles et des propriétaires de vergers arboricoles.

Diffusion de la culture d'assurance, un défi pour la CNMA

La « culture d'assurance des récoltes agricoles contre différents risques et catastrophes naturelles n'est pas très développée chez les agriculteurs », a estimé le directeur central des assurances végétales à la CNMA, Djamel Amari, dans une déclaration en marge d'une journée technique sur la culture agrumicole, organisée la semaine passée à Chlef. Observant, néanmoins, que la mission de sa Caisse consiste justement à « sensibiliser les fellahs sur l'importance des assurances agricoles dans la poursuite de leur activité », tout en « écoutant leurs doléances à travers ce type de manifestations », a-t-il ajouté. Il a cité pour preuve de la réussite de cette stratégie adoptée par la CNMA, « la hausse intervenue dans le nombre de contrats d'assurance agricole à Chlef ». Dans le même sillage, l'expert en assurance Mohamed

Bousbaâ a indiqué que le « développement du secteur agricole est tributaire de la diffusion de la culture d'assurance chez les agriculteurs, notamment eu égard aux intempéries caractérisant la région ». Le président de l'association des cultures sous serres, Sayeh Merzouk Boualem, a, pour sa part, signalé un développement de la culture d'assurance chez ses confrères, depuis 2015. Une année durant laquelle ils avaient accusé de nombreux dégâts dans leurs récoltes agricoles, au moment où tous les agriculteurs assurés ont été indemnisés par la CNMA, « poussant ainsi les autres à se rapprocher des agences de cette Caisse à Ténés et Chlef », a-t-il assuré. La Caisse régionale de la CNMA à Chlef assure les récoltes agricoles contre différents risques naturels liés aux vents chauds, aux inondations, aux tempêtes, au gel et à la grêle, entre autres.

L. B./APS

Annaba / Culture de lentille Extension à 135 hectares de la superficie agricole

LA SUPERFICIE agricole réservée à la culture de lentille dans la wilaya d'Annaba sera élargie à 135 hectares « au cours de l'actuelle saison agricole 2017-2018 », a-t-on appris du directeur des services agricoles (DSA). « L'expérience de la production de lentille, lors de la saison agricole précédente dans la wilaya d'Annaba, sur une superficie de 27 hectares, a réalisé un rendement d'environ 22 quintaux par hectare », a indiqué Mohamed Kharoubi, soulignant que cet « essai réussi » a encouragé la DSA à établir un programme d'extension de la superficie des lentilles et a appelé les agriculteurs à investir dans ce légume sec. Une série de rencontres de sensibilisation et d'information seront organisées dans la wilaya d'Annaba pour faire connaître aux producteurs les mesures d'accompagnement technique qui leur seront fournies, a-t-il déclaré. Il a également fait savoir que la wilaya de d'Annaba mise énormément cette année sur la culture de cette variété ainsi que sur d'autres légumes secs en vue de diversifier la production agricole de la région qui permettra de réduire la facture d'importation. Les indicateurs positifs de la production de lentille dans la région d'Annaba laissent prévoir, selon le DSA, « un rendement de qualité qui dépassera les 31 quintaux par hectare ». Cette expérience de la production de légumes secs, notamment celle de lentille et de pois chiche, sera élargie pour atteindre plusieurs communes, à savoir El Hadjar, Berrahal, Ain El Berda, a conclu le directeur des services agricoles. M.Y.

Relizane Attribution de 90 logements publics locatifs à Ain Tarik

QUELQUE 90 logements publics locatifs LPL ont été attribués dans la commune d'Ain Tarik (95 km à l'est de Relizane), a-t-on constaté. Le wali, Nacéra Brahim, a présidé, lors d'une visite d'inspection aux communes de la daïra d'Ain Tarik, une cérémonie de remise symbolique des clés aux bénéficiaires de ce quota, qui ont exprimé une grande joie d'obtenir des logements neufs. Le wali a posé, à cette occasion, la première pierre de réalisation d'un lycée dans la commune de Had Chekala d'une capacité de 600 places et pouvant offrir 200 repas, en plus de la réouverture d'une salle de soins au douar Nekicha relevant de cette collectivité locale. Le chef de l'exécutif a inspecté, dans les communes de Had Chekala et Ain Tarik et aux villages de Zeboudja et Bouridene, plusieurs projets de développement dans les secteurs de l'habitat, de la santé, de la jeunesse et des sports et des travaux publics. Elle a achevé sa visite par une rencontre avec les représentants de la société civile à Ain Tarik, pour prendre connaissance des préoccupations de la population de la région. R. R.

Oran

Plusieurs opérations d'amélioration du cadre de vie des citoyens à Tafraoui

La commune de Tafraoui, située au sud de la wilaya d'Oran, a bénéficié de plusieurs opérations d'amélioration du cadre de vie des citoyens, a-t-on appris du chef de la daïra de Oued Tlélat dont elle relève. Dans le domaine de l'alimentation en eau potable (AEP), le problème sera définitivement résolu au village de Sidi Ghanem situé sur les hauteurs d'ici la saison estivale, a indiqué Lahouel Boudali. Dans ce cadre, les travaux de réalisation d'un forage seront lancés en février prochain pour alimenter la population de ce village en eau potable, selon la même source qui a ajouté que cette

opération constitue une priorité au programme des plans communaux de développement (PCD) de l'exercice 2018. La population de ce village est alimentée actuellement par des citernes de la commune. Le raccordement de ce village au réseau de gaz de ville est attendu après l'achèvement de l'opération dans la commune mère qui a atteint 60 pc et son extension ensuite aux villages de Hamou Ali, Kehailia et Sidi Ghanem. Pour ce qui est de l'aménagement des routes et l'éclairage public, la commune de Tafraoui a bénéficié d'une enveloppe financière de plus de 20 millions de dinars.

En outre une autre somme importante est consacrée pour l'extension de la zone d'activités de Tafraoui s'étendant sur une superficie de 87 hectares et comptant 100 promoteurs dans divers domaines, ce qui l'habilite à devenir une grande zone industrielle d'Oran, selon le chef de daïra. Lahouel Boudali a souligné que l'avenir de la daïra de Oued Tlélat repose sur la zone d'activités de Sahraoui, signalant que le dossier pour réserver une partie de cette zone aux artisans est au niveau de la wilaya d'Oran.

Hocine A.



Maroc

La monarchie exerce un contrôle quasi total sur la presse

■ Le célèbre quotidien de Boston, *The Christian Science Monitor*, revient dans une enquête exhaustive sur l'ampleur de la censure au Maroc, où la monarchie exerce un contrôle quasi total sur la presse, renforçant la tendance à l'autocensure.



Par Amel N.

Le gouvernement au Maroc utilise à cet effet de nombreux moyens pour «museler la presse : harcèlement, menace d'arrestation, amendes, suspension et boycott publicitaire», relève cette enquête subventionnée par Pulitzer Center on Crisis Reporting. Le quotidien souligne que les quelques principes de liberté d'expression contenus dans le code de la presse de 2016 au Maroc ont été effacés par le code pénal révisé qui prévoit toujours des peines de prison à l'encontre des journalistes qui franchissent les lignes rouges. Ces restrictions n'ont «pas laissé beaucoup de place à une couverture critique des questions influentes au Maroc», à l'instar de la contestation populaire menée par le mouvement Hirak, constate l'enquête, citant en cela le rapport de l'ONG américaine, Human Rights Watch, sur la liberté de la presse au Maroc. En conséquence de ces mesures, la majorité des journalistes pratiquent l'autocensure «pour échapper aux poursuites en justice», commente Abdelmalek El Kadoussi, professeur de communication à Meknès. La liste des sujets qui font l'objet d'autocensure s'est allongée ces dernières années pour intégrer de nouvelles lignes rouges. «Désormais le roi et la famille royale ne sont pas les seules lignes rouges. D'autres institutions comme l'armée, la justice et le département de la sécurité le sont aussi», note el Kadoussi. L'autocensure a eu «un effet sinistre sur la presse et les citoyens», observe-t-il. Le lectorat traditionnel a diminué, préférant recourir à l'espace numérique qui offre une plateforme moins contraignante pour la critique et l'investigation. En septembre dernier, un blogueur vidéaste a été condamné à dix mois de prison pour avoir diffusé une série de reportages sur la

corruption au sein des services de police, alors que sept journalistes ont été poursuivis en justice pour avoir organisé une formation sur la promotion du journalisme citoyen au Maroc, et dont le procès a piétiné durant deux années.

Discréditer les journalistes

Christian Science Monitor note que la brève lune de miel entre le Makhzen et la presse, observée juste après le début du règne de Mohammed VI, n'a pas duré. La presse a été rapidement «étouffée» lorsqu'elle a commencé à s'intéresser aux intérêts financiers de la monarchie et à dénoncer la corruption et les lenteurs des réformes promises par le souverain marocain. C'est là

qu'intervient la mission du ministère de la Communication de discréditer les journalistes, dont les écrits déplaisent au gouvernement, en incitant la presse proche du pouvoir à mener des campagnes calomnieuses à leur encontre, témoignent des journalistes et des avocats interviewés par le site américain. Aboubakr Jamaï, cofondateur du magazine *Le Journal* qui a été poussé à la fermeture en 2010, décrit la triste réalité du monde des médias au Maroc où «les gens sont contraints d'aller sur les réseaux sociaux pour savoir ce qui se passe dans leur pays». La situation est d'autant exacerbée par le boycott publicitaire dont font l'objet les entreprises de presse qui publient des contenus critiques à l'égard du palais royal ou du gouverne-

ment. Ce chantage est exercé par des annonceurs proches de la monarchie qui contrôlent le marché publicitaire au Maroc. «La presse n'a aucune capacité pour demander des comptes à l'élite dirigeante», regrette Jamaï, dont le journal a été «acculé jusqu'à l'asphyxie financière et liquidé ensuite sur décision judiciaire».

Les liens de la famille royale avec les médias

La pression financière exercée sur les médias a été mise en évidence par une enquête sur les acteurs majeurs du secteur, réalisée par l'ONG Reporters Sans Frontières (RSF). Les conclusions de l'enquête, rendues publiques fin octobre de l'année dernière, ont révélé que 9 des 36 médias les plus influents au Maroc sont liés à la famille royale et au gouvernement. Ces entreprises de presse captent l'essentiel de la publicité publique et privée, octroyée via des circuits opaques. «Nous ne disposons pas de critères clairs sur la façon dont cette publicité est distribuée», a déclaré Yasmine Kacha, directrice RSF pour l'Afrique du Nord au quotidien américain, expliquant que les annonceurs au Maroc ne sont pas intéressés par les médias à grande diffusion mais plutôt par ceux qui offrent une couverture plus favorable sur le pays. «C'est là que ça devient un problème de liberté de presse», souligne-t-elle. Bien que les lois

au Maroc obligent les entreprises médiatiques à rendre publiques les informations relatives à leur propriété, beaucoup d'entre elles contournent cette obligation. Les informations contenues dans les registres du commerce concernant ces entreprises sont datées et incomplètes, constate Yasmine Kacha qui a supervisé l'enquête. Christian Science Monitor évoque, à ce propos, le poids persistant de l'autocensure qui oblige les correspondants de la presse internationale au Maroc à traiter avec prudence certains faits de l'actualité comme la question du Sahara occidental. Aida Alami, journaliste freelance qui travaille pour le *New York Times* et *Bloomberg*, illustre cette situation en précisant au quotidien américain que pour échapper à la surveillance gouvernementale elle essaye «d'être très discrète» pour ne «pas se faire passer pour une anti-marocaine». «Je ne peux croire ce que je lis au Maroc», affirme de son côté, Achraf El Bahi, un interprète marocain qui a travaillé avec des médias et des ONG internationaux. Conscient de la pression que subissent les médias au Maroc, Achraf El Bahi compte y faire face et lancer l'année prochaine à Rabat un nouveau magazine culturel. «Pour que les choses changent, pour l'intégrité des médias, il appartient à la société civile (d'agir). Le journalisme au Maroc a besoin de personnes prêtes à le soutenir», dira-t-il à ce propos. A. N./APS

Après l'expiration de l'actuel intégrant le Sahara occidental

La Commission UE favorable à un nouveau protocole de pêche

La Commission européenne a adopté une recommandation visant à obtenir l'autorisation du Conseil pour négocier avec le Maroc un nouveau protocole de pêche qui entrera en vigueur après l'expiration de l'actuel protocole dont l'étendue territoriale couvre le Sahara occidental occupé, en violation du droit international, a-t-on appris auprès d'une source européenne. Le Conseil européen devrait approuver la recommandation de la Commission d'ici les prochaines semaines, afin de permettre le lancement des négociations rapidement. «Cela est important pour garantir la continuité et la sécurité juridique pour les pêcheurs et l'industrie, à l'expiration de l'actuel protocole», a expliqué la même source. Environ 120 navires de 11 Etats de l'UE : Espagne, Portugal, Italie, France, Allemagne, Lituanie, Lettonie, Pays-Bas, Irlande, Pologne et Royaume-Uni, sont concernés par ce protocole. L'actuel protocole relatif à l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc, conclu pour une durée de 4 ans, arrivera à échéance le 14 juillet prochain. En 2013, l'UE signait un accord avec le Maroc autorisant les bateaux de pêche européens- la plupart espagnols – à œuvrer dans les eaux du Sahara occidental, actuellement sous occupation marocai-

ne. Cet accord est selon plusieurs avis juridiques de l'UE, considéré comme en violation du droit international. Un an plus tard, le Front Polisario lançait un recours pour demander l'annulation de l'accord. Celui-ci n'a cependant pas encore été examiné par la justice européenne. Craignant une issue semblable à l'arrêt rendu le 21 décembre 2016 par la Cour européenne de justice (Cjue) qui a conclu que les accords d'association et de libéralisation UE-Maroc ne s'appliquent pas au Sahara occidental, le gouvernement marocain a adopté, en juillet 2017, deux projets de loi visant à redéfinir le domaine maritime du Royaume. Le gouvernement marocain a ainsi procédé à une annexion unilatérale de la mer du Sahara occidental afin de s'assurer de garder la main mise sur les ressources halieutiques sahraouiennes. Il y a quelques jours, l'observatoire des ressources naturelles au Sahara occidental (WSRW) affirmait que le soutien de l'UE à la pêche marocaine est consacré au renforcement de l'exploitation illégale des ressources halieutiques du Sahara occidental. Une évaluation rétrospective et prospective du protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre

l'UE et le Maroc, élaborée par les experts de la Commission dans la perspective des négociations sur un nouveau protocole de pêche, montre que la région de Dakhla-Oued Eddahab dans les territoires occupés du Sahara occidental, est celle qui a reçu le plus de financement de l'appui sectoriel avec 47% des budgets prévus. La seconde région est celle de Laâyoune-Sakia El Hamra, toujours dans les territoires occupés du Sahara occidental, avec 19% des budgets, montre cette évaluation. Actuellement, l'UE et le Maroc négocient une modification du texte de l'accord de libéralisation des produits agricoles, officiellement, pour se conformer à l'arrêt de la Cjue qui a confirmé l'illégalité de l'intégration du Sahara occidental dans l'accord UE-Maroc. L'arrêt de la Cjue souligne le statut «séparé et distinct» du Sahara occidental tel que défini dans la résolution 2625 de l'Assemblée générale de l'ONU et considère, en conséquence, que les termes «le territoire du Royaume du Maroc ne peuvent en aucun cas être interprétés comme comprenant le Sahara occidental». L'arrêt rappelle que «le peuple du Sahara occidental doit être regardé comme étant un tiers» et que la mise en œuvre de l'accord doit recevoir le consentement de ce peuple. R. M.



Grande-Bretagne

May achève un remaniement après un début chaotique

■ Theresa May a achevé hier le remaniement de son gouvernement en s'attaquant aux postes de secrétaires d'État, pour lesquels des profils jeunes, féminins et issus de la diversité sont attendus, après un début assez chaotique.

Par Rosa C.

Lundi, la Première ministre a commencé à modifier son équipe, sans toutefois toucher aux poids lourds ni changer l'équilibre entre partisans d'un Brexit radical et défenseurs d'une version plus douce.

Ce changement devait marquer un nouveau départ mais ses plans ont été contrariés par le refus de deux ministres de quitter leurs postes, lors d'une journée jugée «*confuse*» par la presse britannique. «*Pagaille*» pour le tabloïd *The Sun*, «*Confusion*» pour le *Guardian* (centre-gauche), «*remaniement chaotique*» pour le *Times* (conservateur) : la presse n'était pas tendre pour la Première ministre. Le *Daily Telegraph* (conservateur pro-Brexit) affirmait même que «*les espoirs de Theresa May d'affirmer son autorité par ce changement sont tombés à plat*». En cause, des accrochages avec deux ministres. Jeremy Hunt, que la Première ministre voulait nommer aux Entreprises, s'est accroché à la Santé, faisant plier M^{me} May, qui



l'a maintenu à son poste. Quant à la ministre de l'Éducation, Justine Greening, elle a refusé de changer de ministère et claqué la porte du gouvernement. «*La Première ministre est déçue mais respecte sa décision de quitter le gouvernement*», a indiqué lundi soir à l'AFP une source gouvernementale. La journée

avait mal commencé, le Parti conservateur félicitant Chris Grayling pour sa nomination à sa tête avant d'effacer son tweet : c'est en fait Brandon Lewis, qui a été nommé à ce poste. Il devient aussi secrétaire d'État sans portefeuille, en remplacement de Patrick McLoughlin. Lundi fut une «*journée éprouvante*» pour la Première ministre, résumait *L'Express* hier. Au final, les ténors du gouvernement sont restés en place, y compris le tempétueux ministre des Affaires

étrangères, Boris Johnson. Les ministres de l'Intérieur, des Finances, de la Défense, du Commerce et du Brexit restent inchangés. Même Andrea Leadsom, leader de la Chambre des Communes, chargée des relations entre les députés et l'exécutif a été maintenue en poste, malgré le revers que les parlementaires ont récemment infligé à Theresa May. Le 13 décembre, 11 députés conservateurs avaient voté avec l'opposition et obtenu que le Parlement

organise un vote sur les termes de l'accord final du Brexit, contre l'avis du gouvernement. Dans l'opposition comme dans les rangs conservateurs, les critiques ont fusé. «*Clairement, ce remaniement n'était pas une performance brillamment exécutée*», a commenté l'ancien ministre conservateur Grant Shapps auprès de la BBC. «*Je ne veux pas avoir l'air impoli ou déloyal mais il va falloir grandement améliorer le remaniement demain*», tweetait lundi soir le député tory Nicholas Soames. La marge de manœuvre de la Première ministre est quoi qu'il en soit limitée, alors que les négociations avec l'Union européenne sur le Brexit vont reprendre : elle doit en effet maintenir l'équilibre entre partisans d'un Brexit dur et ceux qui souhaitent que le pays reste le plus proche possible de l'UE. En outre, elle a déjà dû remplacer trois ministres en quelques semaines fin 2017, le dernier à partir étant le vice-Premier ministre Damian Green, sur fond de scandale sexuel. Il est remplacé par David Lidington, jusqu'alors chargé de la Justice, un europhile qui aura pour tâche de soutenir la Première ministre et le cabinet. R. C.



Points chauds

Champion

Par Fouzia Mahmoudi

Ces deux dernières années, Manuel Valls, ex-Premier ministre français, aux ambitions présidentielles douçonnées, s'est mis en avant comme le champion de la laïcité. Au fil du temps, ses propos se sont toujours plus intensifiés, jusqu'à ce qu'il devienne lui-même l'emblème d'une laïcité sans concessions face aux réclamations communautaristes qui perturbent la France. D'ailleurs, ces dernières années il a souvent été la cible de figures communautaristes qui associent l'ancien Chef du gouvernement avec une certaine intolérance à l'égard de la religion. Toutefois, Manuel Valls, malgré les nombreuses attaques dont il est souvent la cible, continue à porter son message et n'hésite pas, lorsqu'il le croit nécessaire, de faire la leçon au président français lui-même. En effet, la position d'Emmanuel Macron sur la laïcité provoque un vif débat. Le président de la République avait utilisé l'expression «*radicalisation de la laïcité*» pour alerter sur les risques d'une conception intolérante de la laïcité, dans des propos rapportés par des représentants des cultes qu'il avait reçus à l'Élysée en décembre dernier. Manuel Valls, interrogé hier sur Europe 1, a fait part de son profond désaccord avec le discours du chef de l'État français. «*Je ne comprends pas l'idée d'une laïcité radicalisée. Je n'aime pas les adjectifs attachés à la laïcité. C'est une manière de disqualifier les défenseurs de la République et de la laïcité. Le vrai danger dans la société française, c'est l'islam radical, ce n'est pas la laïcité radicalisée. Faire un parallèle entre les deux me paraît une faute*», a lancé l'ancien Premier ministre, membre de la majorité présidentielle. «*Quand le président de la République dit que la République est laïque, et pas la société française, je ne suis pas d'accord. Je respecte profondément les religions. En tant que député, maire, ministre et Premier ministre, j'ai dialogué avec l'ensemble des cultes. Mais je pense que notre société est laïque et qu'il faut la défendre*», a ajouté Manuel Valls, qui, depuis plusieurs années, est en conflit ouvert avec la gauche de la gauche sur de nombreuses questions sociétales, et en particulier sur la conception de la laïcité. Reste à savoir si ce «*appel*» de Valls sera entendu par l'Élysée, tout en gardant en tête que ce n'est pas la première fois que l'ancien Premier ministre «*tance*» Macron, mais la dernière fois ce dernier était son ministre et avait dû s'excuser, il n'est pas certain que cela en soit de même cette fois-ci. F. M.

Corées

Accord pour rétablir leur liaison téléphonique militaire

Séoul et Pyongyang ont décidé hier, lors de leurs premières discussions en deux ans, de rétablir une de leurs liaisons téléphoniques militaires, a annoncé un responsable sud-coréen, quelques jours après la remise en marche d'une ligne téléphonique civile.

La Corée du Nord a indiqué que la ligne militaire installée dans la partie occidentale de la frontière avait été remise en marche, a précisé le vice-ministre sud-coréen de l'Unification Chun Hae-Sung.

«*Notre camp a décidé de commencer à réutiliser cette ligne téléphonique militaire à partir de 08h00 demain matin*», a-t-il dit.

Cette ligne téléphonique avait été fermée en février 2016 après que Séoul eut suspendu les opé-

rations sur la zone industrielle intercoréenne de Kaesong pour protester contre le détournement par le Nord des revenus de ce complexe pour financer ses programmes balistique et nucléaire.

Une autre ligne téléphonique militaire entre les deux Corées, située dans la partie orientale de la frontière, a été coupée en 2008 quand Séoul a suspendu les voyages vers la station touristique nord-coréenne du Mont Kumgang. Elle n'est pas opérationnelle en raison de problèmes techniques. Ces deux liaisons téléphoniques militaires avaient été mises en place en 2002-2003 lors de la courte période de détente entre les deux Corées.

Parallèlement, les deux camps avaient rétabli mercredi dernier la liaison téléphonique civile existant au village frontalier

de Panmunjom, où ont débuté hier matin les premières négociations entre le Nord et le Sud depuis décembre 2015.

Ce «*téléphone rouge*» avait été mis en place au début des années 1970 pour permettre d'arranger des rencontres gouvernementales ou humanitaires.

Il a cependant été maintes fois débranché et rétabli, au gré des soubresauts de la relation entre les deux Corées, qui demeurent techniquement en guerre, le conflit de 1950-1953 ayant été stoppé par un armistice, et non un traité de paix.

La remise en service du «*téléphone rouge*» était survenue après l'offre de dialogue de Séoul qui répondait elle-même à une main tendue du dirigeant nord-coréen.

Ghaza

Un responsable du Hamas grièvement blessé

UN HAUT responsable politique du mouvement islamiste palestinien Hamas a été blessé aujourd'hui d'une balle dans la tête dans la bande de Ghaza, et est dans un état critique après ce que les autorités ont présenté comme un accident.

Imad al-Alami, ancien membre du bureau politique, la haute direction collective du Hamas, s'est blessé accidentellement en «*inspectant son arme personnelle chez lui*», a dit dans un communiqué Fawzi Barhoum, porte-parole du Hamas à Ghaza. Ces informations n'ont pu être vérifiées de source indépendante.



Nouvel an amazigh

Un programme culturel varié pour célébrer Yennayer

■ Le nouvel an berbère sera célébré comme jamais auparavant. Des programmes culturels et artistiques s'annoncent dans toutes les villes du pays pour célébrer cette occasion. De la musique, des expositions, des rencontres culturelles et autres sont programmées.

Par Abia Selles

La célébration du nouvel an berbère sera un des plus beaux souvenirs de l'année. Cet événement, qui soufflera sa 2968^e bougie le 12 janvier, sera célébré comme jamais auparavant dans toutes les wilayas du pays. Le ministère de la Culture, des associations nationales, des organisateurs privés et même des ciné-clubs ont ainsi concocté un programme des plus riches afin de mettre en valeur cette occasion. Des moments festifs seront vécus dans plusieurs régions du pays.

En effet, la majorité des villes ont déjà annoncé leurs programmes pour célébrer cette occasion à l'image de Adrar, Biskra, Chlef, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tamanrasset et beaucoup d'autres. Les maisons de la culture, les cinémathèques et musées des 48 wilayas se sont donné le mot

afin de célébrer comme il se doit la première année où Yennayer est considérée comme fête nationale. Des expositions, des conférences, des projections et autres expos-ventes d'objets artisanaux vous attendent de Relizane à Tissemsilt, en passant par Blida, Bouira et Laghouat. Une exposition artistique, une exposition d'objets artisanaux et des manifestations folkloriques autour de Yennayer et de l'amazighité seront à découvrir à la Maison de la culture de Constantine du 11 au 21 du mois de janvier courant. La wilaya d'Oran organise, quant à elle, une série d'expositions autour de la culture berbère au niveau du Musée d'art moderne de la ville (MAMO) (rue Larbi Ben M'hidi). Des conférences, des projections ainsi que des lectures autour de la même thématique seront également à retrouver jusqu'au 14 du mois courant. A Alger, la fête s'annonce partout. D'abord, il y a le CRASC qui organise une confé-



rence mardi 16 janvier à 10h à son siège autour de l'œuvre de Mouloud Mammeri. Animée par Slimane Hachi, elle reviendra sur l'apport de Mammeri à l'anthropologie, la culture et la littérature

en Algérie. Une exposition-vente de bijoux berbères se tiendra, à cette occasion, à l'hôtel Sofitel d'Alger et ce, à partir du 11 janvier. Il y a aussi le Palais de la culture «Moufdi-Zakaria» d'Alger

qui organise une exposition vente d'objets artisanaux et une animation de troupes traditionnelles et ce, vendredi 12 janvier à partir de 15h. **A. S.**

Bouira : Ould Ali donne le coup d'envoi des festivités officielles

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, El-Hadi Ould Ali, a donné lundi le coup d'envoi officiel des festivités culturelles célébrant le nouvel an amazigh 2968 à partir de la wilaya de Bouira où il a assisté aux différentes activités culturelles présentées à cette occasion. Accueilli en fanfare par les troupes folkloriques targuies, chaouies et de Béni M'zab, devant le siège de la wilaya, le ministre s'est rendu directement au village montagneux de Tassala, relevant de la commune de Taghzout (Est de Bouira), où il a

lancé les festivités célébrant Yennayer dans un cadre officiel et où règne une ambiance particulière. A Tassala, le ministre a visité les différentes expositions dédiées aux produits artisanaux traditionnels (habits, bijoux, plats, poterie) ainsi que le musée et l'ancienne source du village qui abrite chaque année ce genre de festivité. Un climat de fête régnait sur les lieux, animés par les cris et brouhaha des enfants et ce, malgré le froid glacial. Les ruelles de cette bourgade, perchée au pied de la chaîne montagneuse du grand

Djurdjura, grouillaient de monde à l'occasion de la visite de M. Ould Ali. Ce dernier s'est dit «très content» de revenir cette année à Tassala avec la nouveauté de Yennayer consacrée par le Président Abdelaziz Bouteflika fête nationale, jour férié (chômé et payé). «C'est un grand acquis pour l'Algérie grâce à la décision du Président Bouteflika qui a rendu l'espoir à tous les Algériens», a-t-il dit, en marge de cette visite. **A. S.**

Afin de préserver le patrimoine national et le faire connaître

Un atlas de l'artisanat vient d'être édité

L'Atlas de l'artisanat algérien, publié récemment, présente les différents produits du secteur, mettant ainsi en exergue la diversité du patrimoine culturel et civilisationnel de l'Algérie.

Cette nouvelle publication qui compte 342 pages illustrées pour la plupart, se décline en deux chapitres, le premier présente les différents métiers de l'artisanat et le second aborde les régions d'Algérie, outre une

partie réservée à la présentation du prix national de création et de préservation du patrimoine de l'artisanat. Publié par le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, l'Atlas propose une série de métiers artisanaux dans les domaines du textile, céramique, poterie, joaillerie, habillement traditionnel, broderie, tannage, boiserie et autres activités héritées de génération en génération. Ayant conservé son lustre

d'antan ainsi que sa valeur matérielle et morale, la fabrication des tapis vient en tête de ces métiers. L'Atlas contient des informations illustrées concernant l'origine du textile, ses composants et les étapes de sa production. La poterie et la céramique sont également racontées dans ce même chapitre qui évoque l'histoire de l'artisanat que les Algériens connaissent depuis les temps anciens, étant

étroitement lié avec le mode de vie de la population. L'ouvrage souligne, en outre, le mérite de la femme algérienne dans la préservation et la promotion du patrimoine artisanal.

Le second chapitre consacré aux régions d'Algérie, évoque les différents métiers qui font la gloire de chaque région.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage des photos et illustrations de différents produits artisanaux qui marquent les spécificités de chaque région ainsi que des informations sur l'histoire de ces produits et leurs symboles liés étroitement à l'artisanat et même au tourisme, comme c'est le cas pour la vallée du M'zab (Ghardaïa), le Hoggar (Tamanrasset), la ville aux milles coupoles (El Oued), Zaouia Tidjania (Laghouat) et autres.

L'Atlas de l'artisanat a publié la liste des lauréats du prix national de création et de préservation du patrimoine artisanal (depuis l'édition 2002 jusqu'à 2014) avec leurs inventions exceptionnelles. **M. K.**

Voyage au centre de la Terre

Il n'y aura pas de troisième film selon Dwayne Johnson

L'acteur américain Dwayne Johnson vient de déclarer que le long métrage "Voyage au centre de la Terre 3 : From the Earth to the Moon" ne verrait finalement pas le jour.

Plus

En 2008 sortait en salles Voyage au centre de la Terre, emmené par Brendan Fraser. Quatre ans plus tard, Voyage au centre de la Terre 2 : L'île mystérieuse voyait le jour avec

Dwayne Johnson en vedette. Mauvaise nouvelle pour les fans de la saga d'aventure : The Rock, qui envisageait d'être le héros d'un troisième opus adapté du roman de Jules Verne De la Terre à la Lune, vient de déclarer qu'il ne verrait finalement pas le jour. L'acteur de 45 ans l'a annoncé sur les réseaux sociaux en réponse à la question d'un jeune fan.

"Hey, bonhomme, ravi de voir

R.I

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Hôtel Sofitel (El Hamma)

Jusqu'au 6 février :

Exposition photographique nommée «Alger, ville de tous les contrastes» est organisée depuis le 6 janvier et se poursuivra jusqu'au 6 février prochain tout en reprenant les travaux de la photographe Yasmin Lalle. L'exposition s'intéresse, comme son nom l'indique, aux différents aspects de la capitale, au travers de photographies capturant la vie quotidienne d'une ville aux multiples facettes.

Salle Ibn Khaldoun

Jusqu'au 11 janvier :

Projection des longs métrages *Jigsaw* et *Star Wars : The Last Jedi*.

Ezzou'Art Galerie du Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 11 janvier 2018 :

Exposition «Mad'Art» de l'artiste peintre et écrivain Jaoudet Gassouma.

Galerie des ateliers

Bouffé d'Art (Résidence Sahrroui)

Jusqu'au 13 janvier :

Exposition-vente collective de peintures avec les artistes Moussa Bourdine, Noureddine Chegrane, Moncef Guita et Rezki Zerarti.

Salle des Actes de

l'Institut Cervantès d'Alger (rue Khelifa-Boukhalfa, Alger-Centre)

Jusqu'au 25 janvier 2018 :

A l'occasion du 80^e anniversaire du Guernica de Picasso, l'ambassade d'Espagne et l'Institut Cervantès d'Alger organisent une exposition intitulée «Dialogue hispano-algérien sur le Guernica».



MO Béjaïa

Bira à la barre technique

LE TECHNICIEN Abdelkrim Bira est le nouvel entraîneur du MO Béjaïa en remplacement de Mustapha Biskri, a-t-on appris lundi auprès du club pensionnaire de la Ligue 2 Mobilis de football. «Nous avons trouvé un accord final avec Bira, qui sera mardi à Béjaïa pour finaliser son contrat et éventuellement entamer ses fonctions. Nous allons lui proposer un contrat renouvelable jusqu'à la fin de la saison», a affirmé le président du MOB Mustapha Arezki. La nomination de Bira intervient deux jours après le départ à l'amiable de Mustapha Biskri, un lendemain de la défaite concédée en déplacement face à l'ASM Oran (1-0) vendredi dernier dans le cadre de la 16^e journée du championnat. Deuxième au classement avec 29 points à trois longueurs

du leader l'AS Ain M'Ilia, le MO Béjaïa est en course pour l'une des trois premières places, synonyme d'accession en Ligue 1 Mobilis. «Nous avons assigné à Bira l'objectif de l'accession. Je pense que nous sommes bien partis pour atteindre cet objectif au vu du parcours réalisé lors de la phase aller», a-t-il ajouté. En matière de recrutement, le dirigeant béjaïoui s'est réjoui de la levée d'interdiction qui menaçait le club de l'actuel mercato d'hiver, ouvert le 16 décembre dernier. «L'interdiction de recrutement a été levée dimanche et nous sommes désormais autorisés à engager de nouveaux joueurs. Nous avons déjà recruté l'ailier Hicham Chérif (ex-NA Hussein-Dey) en attendant l'arrivée de deux à trois joueurs», a-t-il conclu.

Championnat national individuel de judo (seniors)

La compétition aura lieu à Rouiba

LE CHAMPIONNAT national individuel seniors (messieurs et dames), prévu initialement du 11 au 13 janvier à la salle omnisports de Chéraga (Alger), a été déplacé à Rouiba (Alger), a annoncé lundi la Fédération algérienne de judo (FAJ). «Suite à l'indisponibilité de la salle omnisports de Chéraga pour travaux, le Championnat national individuel se déroulera à la salle omnisports de Rouiba», indique un communiqué de la FAJ publié sur la page Facebook officielle de l'instance fédérale. Le Championnat national individuel seniors, selon la même source, «se déroulera sous forme de combats éliminatoires de quatre minutes, avec un système de double repêchage». La pesée officielle, prévue durant l'après-midi du 10 janvier, sera immédiatement suivie de la pesée officielle et du tirage au sort. La compétition débutera jeudi, avec les catégories de poids de moins de 90 kg, moins de 100 kg et plus de 100 kg chez les messieurs, ainsi que celles des

moins de 70 kg, moins de 78 kg et plus de 78 kg pour les dames. Vendredi et samedi, ce sera au tour des catégories de poids restantes de faire leur entrée en lice dans cette compétition nationale, régie par un système de quotas régionaux. Chez les messieurs, les catégories de moins de 66 kg et moins de 81 kg seront les premières à concourir, puis ce sera au tour des moins de 60 kg et moins de 73 kg. Idem pour les dames, qui commenceront par concourir dans les catégories de moins de 52 kg et moins de 63 kg, puis dans celles de moins de 48 kg et moins de 57 kg, selon le programme de compétition, dévoilé par la FAJ. Cette compétition sera jumelée avec le Championnat national kata qui sera réparti sur deux journées : le jeudi 11 janvier, consacré aux épreuves de Nage No Kata, Ju No Kata et Kodokan Goshin Jitsu, tandis que les deux épreuves restantes Katame No Kata et Kirme No Kata auront lieu le samedi 13.

Athlétisme Championnat wilaya de cross country

Rendez-vous samedi à Oran

LE CHAMPIONNAT de wilaya de cross country aura lieu samedi prochain à l'hippodrome «Antar Ibn Cheddad» d'Es-Sénia (Oran), a-t-on appris lundi de la Ligue oranaise d'athlétisme. Cette phase wilaya verra la participation de plus de 300 coureurs dans les catégories poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors filles et garçons, représentant 20 associations sportives

locales. Le programme de cette étape qualificative pour la phase régionale, prévue en février prochain à Tlemcen, comporte des courses sur des distances de 1 200 mètres pour les jeunes catégories et 10 000 mètres pour les seniors dames et messieurs. La phase finale du championnat d'Algérie de cross country 2018 aura lieu le 11 mars prochain à Chlef.

Championnat d'Algérie de handi-basket (6e journée)

Difficile succès du leader

LE CLUB de Nour Hammadi, leader du Championnat de la Division Nationale A de handi-basket, a souffert pour battre le FC Boufarik (52-48), lors de la 6^e journée, alors que le CR El-Harrach a lourdement chuté à Boufarik, face à l'IRB (84-13), qui s'empare de la seconde place. Si Nour Hammadi a confirmé sa bonne santé, au même titre que l'IR Boufarik, le CRH semble

souffrir le martyr après six journées de championnat et doit se ressaisir rapidement pour espérer assurer une place au tournoi play-off pour le titre national. En effet, El-Harrach, habitué à jouer les premiers rôles, occupe une peu reluisante 7^e place avec 4 points en trois matchs joués. Une position qu'il partage avec le HM El-Eulma (4 matchs).

Algérie-Rwanda en amical à 15 h à Radés

Les Verts pour préparer le futur

■ La sélection nationale locale affronte cet après-midi son homologue rwandaise dans un match amical qui se joue au stade Radés de Tunis.



L'EN jouera pour préparer l'avenir

Par Mahfoud M.

Les Rwandais qui préparent le CHAN (championnat d'Afrique des nations) qui se déroulera dans quelques jours au Maroc a accepté de donner la réplique aux Fennecs qui, eux, ne préparent pas un rendez-vous bien précis. En effet, c'est sur demande du sélectionneur national, Rabah Madjer, que la FAF a engagé une recherche pour un sparring-partenaire qui pourrait affronter en amical l'EN A'. Dans un premier temps, il était prévu que la sélection nationale locale rencontre les Emiratis arabes unis en décembre dernier, mais le fait

que cette dernière avait changé d'avis et décidé de participer à la Coupe du Golfe, ce qui a conduit à l'annulation de la rencontre. Les responsables de la FAF ont, ensuite, réussi à programmer ce match face au Rwanda. Certes, certains diront que c'est là un adversaire quelconque qui ne pourrait pas être d'une grande utilité pour les Verts, mais ce n'est pas l'avis du coach de l'EN, Madjer, qui avait déclaré à la fin du match face au Nigeria que le plus important était d'engager le chantier juste après la fin de ces éliminatoires du Mondial et souhaitait donc jouer un plus grand nombre de matchs amicaux. Ne pouvant pas battre le rappel des

professionnels qui ne peuvent être présents que lors de dates FIFA, Madjer a décidé de donner leur chance aux joueurs du cru qui, eux, sont disponibles. C'est pour cela qu'il souhaite leur programmer des matchs-test afin de les aider à s'habituer au haut niveau en disputant des rencontres face à des équipes internationales et africaines. Il veut, en fait, créer un noyau de joueurs locaux qui seront ensuite versés en EN A avec les professionnels, pour ne pas être dans l'embaras en cas de défection de quelques pros, notamment à cause de blessures ou de suspension.

M. M.

Betis Séville

Boudebouz ne bougera pas

Le Bétis Séville (Liga espagnole de football) a refusé d'entamer les négociations avec l'OGC Nice (Ligue 1/France) pour négocier le transfert du milieu international algérien Ryad Boudebouz cet hiver, rapporte lundi le site spécialisé Goal. Les dirigeants andalous ne souhaitent pas se séparer du joueur algérien, même momentanément, sur lequel ils ont investi 7 millions d'euros il y a

quelques mois en provenance de Montpellier. A ce stade, le Bétis a donc refusé d'engager des discussions pour l'international algérien qui, sauf retournement de situation, devrait rester cet hiver, précise la même source. Le club niçois souhaitait engager les services de Boudebouz (27 ans) pour remplacer le Néerlandais Wesley Sneijder, parti rejoindre le club d'Al-Gharafa (Qatar). Boudebouz

a rejoint le Bétis l'été dernier en provenance de Montpellier pour un contrat de quatre ans. L'international algérien (25 sélections) a décidé de quitter le championnat de France après neuf saisons (301 matchs, 45 buts et 53 passes décisives).

Ligue 1 Mobilis (18^e journée)

MCA-CRB se jouera le samedi 27 janvier

Le derby algérois MC Alger- CRB Belouizdad, comptant pour la 18^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football se jouera le samedi 27 janvier au stade Omar-Hamadi (16h00), a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Lors de la phase aller, le CRB avait accueilli le MCA au stade du 20-Août 1955

(2-0) dans le cadre de la 3^e journée, au moment où le stade olympique du 5-Juillet qui devait abriter les derbies algérois était fermé pour travaux. La LFP a également dévoilé le programme des rencontres de la 17^e journée de la compétition, marquée par deux derbies de la capitale. Le CRB recevra l'USM El-Harrach le vendredi 19 janvier au

stade du 20-Août 1955 (16h00) alors que le NA Hussein-Dey se rendra au stade Omar-Hamadi pour affronter l'USM Alger le samedi 20 janvier (16h00). Au menu de cette 17^e journée, le choc entre l'ES Sétif et le MC Alger est fixé au vendredi 19 janvier au stade du 8-Mai 1945 (16h00).

MCE Eulma

Ziaya atterrit chez les Babaya

Lancien attaquant international algérien, Abdelmalek Ziaya (34 ans), s'est engagé pour un contrat de 18 mois avec le MCE Eulma, a-t-on appris auprès du pensionnaire de la Ligue 2 Mobilis de football. L'ancien joueur de l'ES Sétif reste sur une mauvaise expérience la saison dernière avec l'ASM Oran (Ligue 2) avec une

seule apparition et un but marqué avec la formation de M'dina Jedida. Ziaya avait entamé sa carrière au sein de l'ES Guelma avant de rejoindre l'ES Sétif en 2005, avec laquelle il avait remporté plusieurs titres nationaux et internationaux. Il est considéré comme l'un des joueurs algériens les plus titrés dans l'histoire du football national, avec 12

titres remportés avec l'ESS, l'tihad Djeddah (Arabie Saoudite) et l'USM Alger. En équipe nationale, Ziaya compte 6 sélections avec notamment une participation à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2010 en Angola sous l'ère de l'ancien sélectionneur Rabah Saâdane.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Nouvel an amazigh 2968 à Béjaïa

Une célébration dans une ambiance particulièrement joyeuse

LE NOUVEL an amazigh 2968, coïncidant avec le 12 janvier, sera célébré dans une grande ferveur cette année. Consacré par le président de la République journée chômée au niveau national, Yennayer devient de fait une fête nationale. Cette décision a été suivie par une autre plus importante, à savoir la création d'une académie berbère aux yeux des militants et chercheurs dans la langue amazighe qui l'ont toujours revendiqué. Autrement dit, la surprise est grande ne serait-ce que sur le plan politique, car sur le plan de la recherche ce ne sera pas chose aisée car cela demande beaucoup d'efforts et surtout beaucoup de temps et de volonté. Entre-temps, en Kabylie le nouvel an amazigh est marqué avec éclat par des activités culturelles mettant en valeur l'héritage millénaire des Amazighs. Dans certains villages de la wilaya de Béjaïa, les festivités ont commencé très tôt, soit depuis une semaine voire plus. C'est le cas dans le village Tahelket, dans la commune de Tichy, où le comité et une association du village ont collecté tous les objets traditionnels, les ont recensés et répertoriés pour les sauvegarder et en faire une sorte de musée à l'avenir avant de les exposer au public. De nombreuses associations sociales et culturelles ont entamé, depuis samedi dernier, les festivités qui se poursuivront jusqu'au 12 janvier, correspondant au premier jour du calendrier berbère et ce, à la Maison de la culture, au théâtre régional Malek-Bouguermouh, à la bibliothèque de la wilaya sur le boulevard Krim Belkacem et la cinémathèque à la Place du 1^{er} Novembre. Le hall et le patio de la Maison de la culture sont occupés par l'association culturelle et artisanale «Afriq» de la wilaya, qui organise, sous l'égide de M. le wali et en collaboration avec les directions de la Jeunesse et des Sports et de la Culture de la wilaya, ainsi que la radio Soummam, la 2^e édition de sa caravane culturelle pour fêter Yennayer comme il se doit. Animations culturelles, expositions de tableaux, habits et objets traditionnels, poterie, sculptures sur bois, vannerie, bijoux, peinture, broderie, créations artisanales

de toutes sortes, produits agricoles du terroir comme le mil, l'huile, la confiture, les produits de l'industrie de la datte et d'autres activités culturelles telles que les projections de films en rapport avec l'histoire et la culture amazighes, etc. Le public est invité, comme de coutume, à visiter ces stands et se ressourcer l'espace de quelques jours. Les organisateurs ont invité, en sus des associations culturelles venues de 23 wilayas du pays, sept associations culturelles étrangères venues de Tunisie, de Libye, du Maroc et d'Egypte. Durant ces journées, il est également prévu des conférences, des tables rondes, des rencontres thématiques, de la musique, des chants et de la danse, du théâtre, des ateliers de formation dans différents domaines et des spectacles de rue. À Akfadou, l'association socioculturelle du village Taourirt a concocté un programme riche pour les journées des 11, 12 et 13 janvier 2018. Exposition d'objets traditionnels, chorale, pièces théâtrales, conférences, danse traditionnelle, poésie ainsi que le rituel de la coupe de cheveux aux bébés qui est une pratique ancienne par laquelle les Amazighs accueillent Yennayer, en coiffant les bébés âgés d'un an. A Feraoun, l'association culturelle Thiziri, du village Tifrine, compte marquer dignement le nouvel an berbère les journées des 11 et 12 janvier à l'école primaire Ameza-Mohand-Oulhadj. Chants par la chorale du village, conférences, pièce de théâtre, concours du meilleur plat traditionnel ainsi qu'un gala artistique sont au menu. Les villages de Louta, Zountar et Taourirt ont également prévu des activités. Il y a également ceux qui préfèrent fêter Yennayer autour d'un dîner familial, loin des festivités. Une façon aussi de sauvegarder jalousement cette tradition plusieurs fois millénaire. Au village Aliouène d'Aokas, une série d'activités sportives et culturelles sont animées depuis quelques jours, dont une exhibition de judo, une semi-marathon local, un gala artistique avec un chanteur local, une pièce de théâtre, une exposition d'objets traditionnels et enfin un cours de mets traditionnels.

Hocine Cherfa

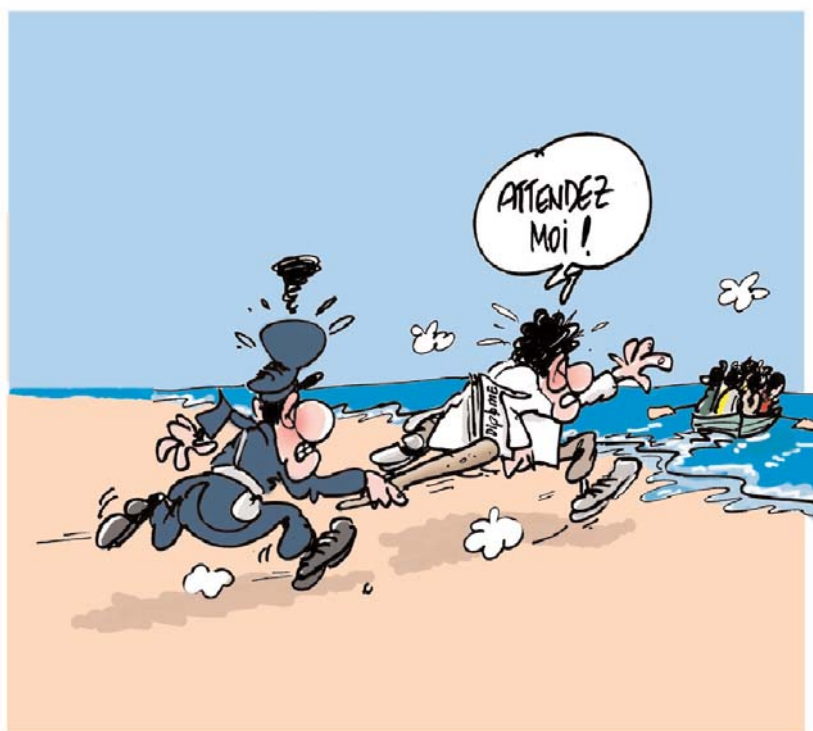
Commune de Feraoune

Découverte de pièces archéologiques de valeur

UN INDIVIDU a été arrêté par les éléments de la brigade de la gendarmerie de Feraoune. Ce dernier a dérobé plusieurs pièces archéologiques de valeur, notamment de la monnaie datant de l'époque romaine. La gendarmerie a agi sur des informations faisant état de l'existence d'un cimetière datant de l'époque romaine dans le village Iguer Ali, renfermant des pièces archéologiques de valeur. L'enquête se poursuit sur cette importante découverte et le vol de ces pièces, nous dit-on.

H. C.

Fuite des cerveaux



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Médéa

Premier cas de décès par la grippe H1N1 confirmé

■ Un premier cas de décès de grippe saisonnière (H1N1) a été enregistré au niveau de la wilaya de Médéa, a appris hier l'APS auprès du directeur de la santé qui assure que le constat de décès par cette pathologie a été confirmé par l'Institut Pasteur.

Par Dalila Y.

Selon Mohamed Cheggouri, ce décès par la grippe saisonnière (H1N1) (type A) est le premier signalé dans la wilaya de Médéa, depuis le début de l'épidémie de grippe, précisant que les conclusions finales du laboratoire de référence relevant de l'Institut

national Pasteur confirment le décès par le virus H1N1 d'un patient qui souffrait d'une pneumopathie. Les raisons exactes du décès de ce patient, âgé de 48, survenu il y a quelques jours, n'ont pu être établies qu'après analyses du laboratoire de référence de l'Institut Pasteur, qui a confirmé ainsi ce premier cas de décès par grippe saisonnière, a-

il ajouté. La direction locale de la santé est dans l'attente de confirmation d'un autre cas de décès, une femme en l'occurrence, morte lundi, suite à des complications d'une pneumopathie, a indiqué M. Cheggouri, affirmant que les prélèvements effectués sur la patiente ont été transmis pour confirmation à l'Institut Pasteur.

D. Y./APS

Santé à Béjaïa

Le secteur paralysé par les paramédicaux

Le secteur de la santé dans la wilaya a été très perturbé hier, suite à la grève des paramédicaux affiliés au Syndicat algérien des paramédicaux (SAP). Cette grève cyclique de deux jours a été relativement suivie dans les structures sanitaires de la ville de Béjaïa, notamment le CHU Khellil-Amran, l'EPH Frantz-Fanon et les EPSP de Targa Ouzemour et Ihaddaden. Selon Farhet Zoubir, «la grève a été suivie à 42% dans les établissements de santé du chef-lieu de Béjaïa», expliquant que «c'est un taux très important car les paramédicaux travaillent en équipes». Notre interlocuteur dénonce «le recours à la force publique pour réquisitionner un paramédical à Akbou, l'agression d'une autre paramédicale à Djelfa et les dépassements enregistrés

ailleurs». Rachid Messaoudi, chargé d'information au bureau national du SAP et coordinateur du syndicat dans la wilaya de Béjaïa, a souligné pour sa part que «le taux de suivi est appréciable». Il a indiqué que la grève «est d'environ 80% mais on sera fixé à compter de 15h», nous dit-il. Il a précisé que «cette protestation a été bien suivie dans la wilaya de Béjaïa excepté à Tazmalt où le SAP n'est pas présent». Il a également souligné que «le mot d'ordre de grève a été bien suivi au niveau national». Pour M. Messaoudi, il ne s'agit pas seulement de la carrière mais aussi des dépassements enregistrés à Akbou, Djelfa, Tiarét, Biskra, etc. Notons que les EPSP d'Aokas, Kherrata et Seddouk ont été paralysés. Cette grève est cyclique puis-

qu'un autre mouvement de grève de trois jours sera enclenché les 15, 16 et 17 janvier et «une grève illimitée pourrait être décrétée si d'ici là les choses n'ont pas évolué». Le SAP proteste aussi contre la non prise en charge des doléances des paramédicaux par la tutelle qui reste intransigeante à chaque rencontre. Les revendications portent sur plusieurs points, dont le plan de carrière pour lequel le syndicat exige la révision des statuts de façon à permettre aux ATS, IDE, etc. d'évoluer au fil de leur carrière, l'octroi des primes de qualification, documentation, encadrement et contagion. Les paramédicaux dénoncent également «les tentatives de remise en cause de la formation par mode LMD qui est un acquis irréversible».

Hocine C.